

## Changement de statut visiteur à VPF

-----  
Par TAH31

Bonjour,

Je souhaiterais recueillir vos avis concernant une demande de changement de statut vers un titre de séjour vie privée et familiale (article L. 423-23 du CESEDA).

Je réside en France depuis 2014 sous statut ?visiteur? et j'y vis de manière continue depuis plus de dix ans. Je suis mère de quatre enfants dont deux sont nés en France, tous scolarisés en maternelle, primaire et collège, ce qui témoigne d'un ancrage familial et éducatif important en France. Je suis également investie dans une association locale, où je dispense des cours bénévoles, ce qui reflète mon intégration sociale.

Mon foyer est essentiellement établi en France, même si mon mari travaille actuellement à l'étranger ; il assure notre soutien financier et nous maintenons notre résidence familiale sur le territoire.

Pensez-vous que ces éléments peuvent raisonnablement soutenir une demande de changement de statut vers un titre VPF ? Y aurait-il, selon vous, des points particuliers à renforcer ou des pièces à privilégier dans le dossier ?

Je vous remercie par avance pour vos retours et conseils.  
Cordialement